

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 191

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer l'alinéa 60.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vante à la fois l'appartenance de la France à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, ce à quoi s'opposent le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, notamment dans son objectif – formulé dans la seconde partie de cet alinéa – que les États membres de l'OTAN dépensent l'équivalent de 2% de leur budget dans la Défense. Cet objectif des 2%, semble incohérent avec la réalité, puisqu'il ne correspond à rien, et est déconnecté des réalités économiques et budgétaires de chaque État membre.